normandie

caen • alençon • avranches • cherbourg

Compte rendu FO de l'instance de proximité 15 mai 2025

Présents pour la direction: Laurent Le Mouillour, directeur régional - Fanny Ausina-Defosse, RRH - Virginie Depond, IRH - Maud de Bohan, déléguée Antenne et Contenus - Christophe Miguel, chef de centre.
Présents RP: François Ormain, Caroline Vilcocq - Carole Lefrançois - Amandine Pinault.
Absents : Stéphanie Desgranges-Lentz - Michaël Goavec, rédacteur en chef.

Point 1. CSSCT

Disparition du Logo France 3 : favoriser, selon la direction, le futur média global « Radio, Tv, Digital »

A partir du 6 juin, les 4 chaînes historiques de FTV seront regroupées sur les canaux de 2 à 5 de la TNT sous le logo « France.tv ». Selon la direction, cela va contribuer à renforcer la marque en la rendant plus visible face à la concurrence. Un projet initié il y a huit ans avec la création de la plateforme France.tv (regroupement de 200 sites à l'époque). Puis, en 2019 avec la réorganisation des antennes et des programmes pour favoriser l'offre commune, et enfin en 2023, avec la fusion de nos réseaux sociaux sous la marque « France Télévisions ». Selon la direction, FTV doit se préparer à une consommation des médias qui se fera essentiellement en ligne et où les numéros des chaînes s'effaceront au profit de la marque « Média global ». Il s'agit aussi dit-elle de résonner auprès des jeunes car les 3/4 de la consommation des 18/24 ans se réalise en ligne. Nous passons d'un linéaire à un système où nos contenus circulent sur plusieurs médias… La plateforme de streaming et les réseaux sociaux deviennent la première porte d'accès de nos contenus indique la direction.

Ainsi, à partir du 6 juin, le logo France.tv va remplacer sur les écrans le logo des chaînes avec quatre exceptions: FranceInfo, Okoo, l'offre jeunesse, les Premières (outre mer) et ICI pour l'offre de proximité. Pour la télé en régions, ce sera donc ICI… ICI Normandie, ICI Bretagne, etc…. Pour des éditions communes, ce sera « ICI Radio, Tv, Digital »

Pour habituer les téléspectateurs à ce changement, le 3 va tourner sur les écrans avec France.tv entre juin et septembre.

Il n'est pas prévu de signalétique précise pour l'instant pour les bâtiments, les voitures, le matériel… Cela représente un budget dit la direction.

FO fait remarquer qu'en dehors de la Normandie, les audiences télé du réseau sont en baisse depuis Tempo et le changement de marque, en moyenne moins 30 000 téléspectateurs par grande région. Un phénomène normal en période de mutation selon les projections de la direction de la stratégie… Si d'une façon générale, la politique de l'entreprise est un échec pour le linéaire sur le réseau, à contrario, le numérique pallie ce déficit avec d'excellentes audiences, malgré le dernier changement d'URL qui crée un décrochage momentané.

Visite du bureau d'Avranches

L'équipe souhaite un alpha 7 à demeure, les allers et retours de ce matériel entre les bureaux excentrés ne sont pas satisfaisants. Une utilisation irrégulière nuit aussi à la maîtrise de l'outil. L'équipe souhaiterait rendre une caméra 200 inutilisée contre un boîtier.

La direction indique qu'elle n'a pas l'investissement suffisant pour mettre un boîtier dans chaque bureau excentré. Le boîtier est dans l'environnement BRI, il est associé à des besoins éditoriaux (non pas pour l'actu précise la direction mais pour la production et les sujets froids notamment), il n'y a pas d'obligation de doter les Bex dit-elle. L' organisation entre Caen et les Bex a été mise en place pour ne léser aucun bureau. Si cela devient une difficulté, les boîtiers seront fixés à Caen prévient le chef de centre qui conclut en informant qu'il y aura sans doute des appels d'offre à l'avenir pour le renouvellement des caméras.

FO a indiqué que l'entreprise a intérêt à généraliser les Alpha 7 dans toutes les emprises pour améliorer la qualité de l'image, cœur d'activité du média TV. Ces outils doivent répondre à la demande des JRI « d'upgrader » leur production et d'éviter une forme de « qualité empêchée ». **FO a par ailleurs indiqué que l'outil de production représente les fondations de l'entreprise.** Fragiliser ce socle, c'est mettre en péril tous les salariés, direction et fonctions support incluses. **Le syndicat a interpellé la direction générale à ce sujet.**

Planification bancale

Le 24 avril, une scripte était planifiée sur le JT le matin jusqu'à 13h et sur un atelier DUERP à partir de 14h jusqu'à 17h30. Cela a représenté une grosse journée pour la salariée en question. La direction indique qu'elle organisera les choses différemment à l'avenir.

Ce même jour, une documentaliste s'est retrouvée seule; ses deux autres collègues étaient, soit très occupées soit en délégation syndicale. La direction indique que la planification ne relève pas de l'encadrement éditorial mais de l'UOA.

Un « Au plus près de… » en une journée !

Le 8 mai, un « Au plus près de » a été tourné à Cherbourg et monté dans la journée à distance. Ce produit est en principe fabriqué sur deux jours avec montage le matin sur les moyens de l'actu. L'équipe a éprouvé des difficultés d'organisation.

Le chef de service indique avoir voulu fabriquer une « formule hydrique » à l'occasion de ce jour exceptionnel à partir d'un témoignage de l'époque. Selon lui, les plateaux pouvaient être faits le matin

et le montage réalisé l'après-midi avec un monteur dédié en renfort. Ce jour-là, il a fallu jongler avec l'actu forte, une équipe de Caen était partie au Mont Saint-Michel. Seule l'équipe de Cherbourg était en mesure de faire ce produit, conclut-il.

Horaires décalés: à petite dose svp !

Les élu.e.s relèvent que les habituels 14/24 sont de plus en plus souvent décalés dans la journée: 11/21 - 13/23, etc … Des horaires hybrides qui peuvent impacter les conditions et de vie au travail des salariés: matinées, soirées, pauses déjeuner ou dîners sabordés. Une journée difficile pour une collègue journaliste planifiée en 13h-23h est notamment pointée.

Le directeur indique qu'il n'y a pas d'esprit de maltraitance concernant les JRI et qu'il ne voit pas de salarié en souffrance. Il y a des jours où c'est plus compliqué que d'autres mais ce n'est pas général dit-il. L'amplitude quotidienne est de 10 heures, une logique selon la direction qui tient compte des contraintes de tournage et des demandes de rédacteurs qui ont besoin de compléments pour certains sujets. S'agissant de la journée problématique en question, la direction précise que cette journée était fractionnée en trois séquences de tournage parfaitement identifiées qui avait été acceptées la veille par la journaliste. Une première séquence courte (selon le rédacteur commanditaire) pour un C sport entre 13h30 et 15h00, une 2ème séquence courte (selon la rédactrice commanditaire) pour un feuilleton sur la parade opératique à partir de 18h00 et enfin un off basket à partir de 20h00.

A priori, une journée normale sans difficulté apparente. Si des débordements d'horaires ou une surcharge de travail ont pu avoir lieu, cela est difficilement anticipable selon la direction qui a dû aussi, dit-elle, répondre aux commandes des rédacteurs.

Pour FO, cette planification respecte l'accord collectif. Laisser entendre l'inverse serait démagogique vis-à-vis de la salariée en question et injuste pour le collectif soumis à la même règle.

Si pour la direction, cette planification permet d'optimiser les journées, elle ne doit cependant pas être systématique pour des raisons d'obligations légales de préservation de la santé et de la qualité de vie au travail qui préconisent, entre autres, de concilier la vie professionnelle et la vie privée. Il est clair qu'un 11h-21h avec un match de hockey qui se termine à 21h, hors itws d'après match avec retour à la station n'est pas acceptable.
Les rédacteurs en demande de compléments doivent aussi mieux mesurer les temps de tournage pour ne pas mettre en difficulté les JRI et les planificateurs.
Attention aussi à ces journées segmentées, fatigantes, qui peuvent entraîner plus facilement des accidents du travail et augmenter le taux d'absentéisme; ce que le ministère du travail regarde attentivement.
Enfin, si à l'avenir il était avéré qu'un système délétère consistant à nuire à la santé et la qualité de vie des salariés était en place à Caen, les instances nationales en seraient immédiatement saisies et **FO pourrait demander que cet aspect devienne un critère d'attribution de la part variable des encadrants**.

Congés payés pour les salariés à 4 jours/semaine: les modalités de dépôt seront revues

Depuis la signature de l'accord collectif en 2013, un usage a voulu que les salariés à 4 jours posent 4 jours de congés pour obtenir une semaine d'absence de 5 jours. Selon le code du travail, les jours de congés se posent sur tous les jours ouvrés de la semaine, sachant que les temps partiels à 4 jours,

selon l'accord collectif de FTV, bénéficient des mêmes garanties de traitement et donc des mêmes modalités de dépôt que les salariés à temps complet. Selon cette règle conventionnelle, les temps partiels doivent donc poser 5 jours de congés pour une semaine complète de congés. La direction précise que les salariés ont toujours la possibilité de panacher les jours sur une semaine (avec des récupérations par exemple).

La direction informe que cet usage sera prochainement dénoncé en CSE pour rendre le système équitable entre tous les salariés, les salariés à 4 jours bénéficiant jusqu'à présent de 10 jours de plus que les autres à salaire égal. Elle prend les devants pour les nouveaux arrivants, en décidant de ne pas leur faire bénéficier de cet usage.

> **Selon FO qui a mené son enquête, il semblerait que ce système ait été et soit encore diversement appliqué selon les établissements et les fonctions.** Même certains anciens salariés ne bénéficient pas aujourd'hui de cet usage et notamment à Rouen. Ce qui est sûr, c'est qu'en dénonçant cet usage, la direction a l'intention de récupérer plusieurs milliers de jours non travaillés, une aubaine financière pour l'aider à résorber le déficit de l'entreprise.

Mutualisations

Comme le prévoit le protocole de sortie de grève, le nombre de mutualisations est repassé sous la barre des 60 jours après avoir supprimé les 22 et 23 décembre.

Opération « vis ma vie »

L'opération « vis ma vie » consiste à accompagner un collègue dans son travail pour mieux comprendre son activité. Les demandes sont à adresser au service RH qui accorde cette expérience en priorité aux nouveaux arrivants, à condition bien sûr qu'un salarié veuille bien l'accueillir en immersion.

Service documentation : « nous ne sommes pas qu'un simple guichet de commande d'images »

La restitution du suivi de la médecine du travail concernant ce service se fera avec la direction le 24 juin.

A l'exemple de ce qui a été fait l'an dernier, un monteur a renouvelé une proposition de projet de modules pour le festival de Deauville. Pour la mener à bien, il a fait des recherches sur son temps de travail à partir de son compte INA. Dans l'hypothèse où ce projet serait validé par la direction, cette démarche dérange les documentalistes qui se voient privées d'une part de leur activité. Le monteur indique que ce travail, considérable, vient en complément et permet de soulager le travail des documentalistes qui n'ont pas le temps matériel de tout faire. Il est précisé que d'autres salariés disposent d'un compte INA, parfois activé pour des opérations d'envergure.

Bilan 2024 de la prime de week-end des journalistes

Cette disposition de l'accord collectif vise à récompenser et à encourager les journalistes à travailler le weekend. En 2024, 10 salariés ont bénéficié d'une prime de week-end dont 6 pour 12 week-ends travaillés, 3 pour 20 week-ends et 1 pour 30 weekends.

Utilisation des drones : habilitation obligatoire désormais !

Caen est une station du réseau où il n'y pas de pilote de drone assermenté. Le directeur régional interdit tout « tournage sauvage » avec des drones personnels sans habilitation. En cas d'incident, la responsabilité de l'entreprise serait engagée au regard de la réglementation aérienne en vigueur. En conséquence, seul un des deux dronistes de Rouen ou un prestataire extérieur peut intervenir pour couvrir les besoins de l'antenne. Selon la direction, les candidats à l'obtention du permis doivent se former sur leur compte CPF (compte personnel de formation).

Par ailleurs, la question du stockage de ces images dans Imédia est évoquée. Elles sont actuellement sur un fichier 4K qui ne permet pas de les recenser et dont seuls les monteurs ont la maîtrise. La direction va faire une réunion technique et éditoriale sur le format à utiliser pour permettre l'Ingest de ces images dans Imédia et favoriser leur recensement.

Depuis plusieurs années, FO demande à la direction de l'entreprise que le drone soit un outil de travail à part entière. Aujourd'hui, certaines antennes sont pourvues de dronistes formés en interne via un accord cadre sur le CPF. Contactée, la direction technique du réseau indique que le mouvement se poursuit mais que cela demande du temps et des moyens.

Tournages à risques: rappeler les fondamentaux

Suite à une fusillade dans un quartier sensible de l'agglomération de Caen, un journaliste a vécu un acte d'intimidation par des individus voilés. Le journaliste a alerté les forces de l'ordre et demandé à la direction régionale de rappeler au collectif les mesures de prévention à prendre dans cette situation.

La direction n'ayant pas communiqué sur cette question de sécurité, FO, dans son obligation légale d'alerter a fait un communiqué pour informer le collectif de Caen mais aussi la direction générale, car tous les établissements de l'entreprise sont concernés (👉voir communiqué).
Pour rappel, la sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. Ce droit est inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'Homme et dans le code de la sécurité intérieure de l'Etat Français. Cette notion est rappelée dans la charte d'éthique et des principes professionnels des journalistes.

Modification de la planification d'un salarié en RH et responsabilité civil de l'employeur

FO s'est interrogé sur la possibilité pour la direction d'appeler un salarié sur son temps de repos hebdomadaire pour faire un reportage sous prétexte qu'il est planifié le lendemain à 8h30, et des implications en termes de responsabilité civile pour l'employeur en cas d'accident de travail sur un temps non planifié.
La direction indique que si une activité imprévue se présente et qu'aucun journaliste ne travaille le jour J, un cadre éditorial, face à l'urgence, peut se permettre d'appeler un journaliste en repos sur son téléphone professionnel. Ce dernier peut naturellement refuser. S'il accepte, un mail est rédigé par le cadre afin d'informer l'UOA et les autres cadres afin de le prendre en compte dans le réalisé et de le couvrir juridiquement. La direction ajoute que ce principe peut être appliqué lors d'un arrêt de travail inopiné.

FO a informé que l'accord collectif prévoit un système d'astreinte. Le syndicat regrette qu'il ne soit jamais appliqué pour des raisons financières.

La direction évoque la solitude des managers le soir lorsque survient un sinistre et qu'aucun JRI ne répond au téléphone. D'où la nécessité de mettre en place un système d'astreinte (payé), lorsque cela est nécessaire a répondu FO.

Point 2 - Antenne

Parade opératique du millénaire

La couverture de cette opération était préparée depuis un an. Selon la déléguée à l'antenne et aux contenus, elle s'est globalement bien passée techniquement et éditorialement, car l'opération était complexe. La captation était assurée par une quinzaine de sources d'images, dont une à 360° montée sur une perche et utilisée par la déléguée à l'antenne et aux contenus elle-même. Ce n'est pas un travail de JRI dit-elle, c'est comme si j'avais tourné avec mon smartphone pour un plan ou deux, utilisables ou non, il n'y a pas de sujet ! Il a fallu composer avec une foule dense d'environ 150 000 personnes. Le dispositif a été anticipé. Un programme de 52 minutes devrait résulter de ce travail.

Tous les salariés ont été invités au briefing, 2 OPV cdd n'ont pas pu venir la veille pour des raisons personnelles.

Les scriptes auraient aimé être associées au projet en amont. La déléguée à l'antenne et aux contenus indique que l'organisation de la parade est parvenue tardivement et qu'il n'y avait pas matière à les associer à ce moment-là. Tout s'est fait dans la dernière ligne droite. Cependant, elles ont pu assister aux répétitions de la parade 48 heures avant dit-elle.

Il est noté que la mise en images ne bénéficiait pas d'un truquiste pour cette opération importante, alors que c'était le cas lors de la soirée inaugurale en présence d'un réalisateur. Le chef de centre indique que les moyens HF étaient plus importants sur l'inauguration. Il dit s'être adapté en cours de journée avec le cadre technique de permanence qui a fait office de truquiste pour l'édition du soir.

Sur le JT, pourquoi des JRI étaient-ils présents et non des OPV ? La direction indique qu'une consultation a été faite auprès des JRI pour participer, ces derniers étaient contents d'y être. Les moyens ont été partagés entre la rédaction et la technique avec la difficulté de bien dimensionner les équipes, dit-elle.

En terme d'audiences, 60 000 vues de lives ont été recensées sur Youtube et France.tv.

Grille d'été: des moyens réduits au minimum

La grille d'été est en cours de réalisation. Elle débutera le 5 juillet avec une basse activité à partir du 7 juillet. Le Tour de France les 8, 9 et 10 juillet nécessitera une adaptation des JTs. En juillet, les JTs du weekend seront mutualisés et pilotés par Caen. En août, ce sera Rouen. 6 cases de captation spectacles sont par ailleurs prévues dont 4 pilotées par la Normandie.

Deux présentateurs sont prévus du lundi au vendredi, un seul le weekend. Idem pour les scriptes.

Selon la direction, les journaux courts, les produits froids « Ici en France », les sujets nationaux déjà titrés justifient ces moyens réduits au minimum. La direction affirme que des scriptes ont prétendu

que deux scriptes le dimanche, c'est beaucoup ! Elle annonce aussi moins d'équipes de reportage, moins de techniciens, les moyens sont adaptés à l'activité sur 2 X 3 weekends.

Cependant, l'arrivée tardive des sujets peut être problématique pour une seule scripte et qu'en cas d'arrêt de travail, un remplacement en période d'été est très difficile. Oui, admet la direction, mais dans la plupart des autres antennes, le fonctionnement est comme ça.

DEP du 30 mars: un changement de grille défavorable

Le DEP spécial sur le maire de Caen a été tourné dans l'enceinte du château. Des moyens techniques et humains importants ont été engagés pour une diffusion qui devait se faire comme d'habitude le samedi à 11h10. Malheureusement, la grille nationale a été bouleversée ce jour-là, différant de 20 minutes la diffusion de ce numéro.
Lors de la dernière réunion du BRI, la rédaction en chef a fait état d'une audience très moyenne de l'émission sans en donner les raisons. Le rendez-vous décalé a pu perturber les téléspectateurs et occasionner cette baisse d'audience, d'autant qu'aucune communication en amont n'a été faite pour avertir de ce changement d'horaire.

De plus, il est observé que le relais Web de l'émission n'est réalisé que le lundi, générant aussi une faible audience, alors que cela aurait pu être fait le samedi même pour que les téléspectateurs, privés du linéaire, puissent profiter du weekend pour le voir sur le numérique.

Comment expliquer, interroge FO qu'une émission à grands frais, victime d'un changement de grille, n'ait pas fait l'objet de davantage de suivi pour en assurer une audience correcte et éviter qu'un gâchis ne se produise ?

La direction affirme que ce décalage n'a pas eu d'effet sur l'audience.
Elle observe que quel que soit le présentateur ou la présentatrice, l'audience de DEP est meilleure en Haute-Normandie (9 pts en moyenne) qu'en Basse-Normandie (2 pts en moyenne). Selon la direction, la thématique « maire de Caen » n'a pas fonctionné sur la Haute-Normandie, n'étant pas connu là-bas. Si on avait fait un Edouard Philippe, cela aurait mieux marché car il est connu de tous. Il faut réfléchir davantage sur la construction éditoriale conclut-elle.

Cela étant, le directeur admet qu'il y a eu un défaut de suivi sur le Web le weekend, la mise en ligne aurait dû se faire plus tôt.

FO observe que 3 DEP sur 4 réalisés en janvier par Caen ont obtenu les meilleures audiences de la saison avec plus de 11 % de part de marché sur la Haute-Normandie et plus de 7% sur la Basse-Normandie, alors que la moyenne nationale était à moins de 2%. Selon le service des études, les mois suivants sont aussi au-dessus de la moyenne nationale pour l'émission Normande.

Point 3 - Emploi / Formation

Nominations, départs, postes à pourvoir, détachements

- Le poste de scripte vacant ne sera pas mis en consultation avant l'été. Il est toujours en réflexion selon la direction

- Le poste vacant de documentaliste devrait être publié après la restitution de l'expertise médicale prévue le 24 juin
- Le poste de monteur est cours de consultation, des entretiens viennent d'avoir lieu
- Faute de candidatures satisfaisantes, le poste de RCA numérique doit être republié

La politique d'économies de l'entreprise par la baisse de la masse salariale se poursuit. A Caen, 3 postes sont toujours sous les radars: un chargé de production pour l'ensemble de la région Normandie, un poste d'éclairagiste depuis juin 2023 et un poste de vidéo depuis juillet 2024.

FO souhaite une excellente retraite à notre confrère Bertrand Goulet qui, avec LOCB, aura apporté une note culturelle originale aux journaux télévisés.

Prochaine réunion de l'instance de proximité le 11 juin 2025

Si vous avez des questions, des remarques, des revendications, merci de les adresser à **vos représentants de proximité FO : François Ormain** et **Marc Michel-Dherissart**

Numéros utiles

Assistantes sociales : Sté Social Direct au 0805 035 433
Site d'inscription : https://francetv.socialdirect.fr - Code de connexion : FTV23
Mail : support.beneficiaire@socialdirect.fr

Discrimination : www.allodiscrim.fr - Code FTV: 1277

Psychologue du travail : Cabinet Acca Conseil.
Ligne pour les salariés non managers : 0800 73 08 70
Ligne pour les salariés managers, RH et RP : 0800 730 875

Médecine du travail au : 02 31 72 75 09 / Dr. Camille Ganivet

Primo écoutant : votre organisation syndicale